



La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Regulation (EC) No. 1907/2006 as amended by Regulation (EU) No. 2020/878, and Regulation (EC) No. 1272/2008

Date d'émission 08-déc.-2023 Date de révision 31-oct.-2023 Numéro de révision 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 445236-5361714

ID du Produit 445236

Nom du produit ENTEC 24 (+ 15 SO3)

Article

Entec® Evo™ 24 (6S)

Identifiant de formule unique (UFI) MS30-F04Q-N00M-X61D

Nom technique CAN IDS 24 (6S) GRAN

Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

Utilisation recommandée Engrais Industrielle Professionnelle

Utilisations déconseillées Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<u>Fabricant</u> <u>Fournisseur</u>

EuroChem Antwerpen NV, EuroChem Agro France Haven 725, 68, rue de Villiers

B-2040 Antwerpen F-92300 LEVALLOIS-PERRET Tél 33 (0)1 40 87 48 00

www.eurochemfrance.fr

Déclaration de responsabilité Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail ra.sds@eurochemgroup.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC

+33 9 75 18 14 07

 Numéro d'appel d'urgence
 - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

 Europe
 112

 France
 ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

EGHS / FR (fr-FR) Page 1/15

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2 - (H319) |
|--|----------------------|
| Toxicité aquatique chronique | Catégorie 3 - (H412) |

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3. Autres dangers

Peut être nocif en cas d'ingestion. Nocif pour les organismes aquatiques.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

| | Nom chimique | % massique | Numéro d'enregistrement REACH | CE n° (numéro d'index UE) | règlement (CE) | Limite de conce ntrati on spécif ique (LCS) | ur M | |
|--|--------------------|------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------|--|------|---|
| | Nitrate d'ammonium | 60-<70 | 01-2119490981-27-0013 | 229-347-8 | Eye Irrit. 2 (H319) | - | - | - |

EGHS / FR (fr-FR) Page 2/15

| 6484-52-2 | | | | Oxid. Solid 3 (H272) | | | |
|------------------------------------|--------|-----------------------|-----------|--|---|----|----|
| Cabonate de calcium 471-34-1 | 5-<10 | 01-2119486795-18-xxxx | 207-439-9 | Aucune donnée disponible | | 1 | - |
| Amines, C16-18-alkyl 90640-32-7 | 0-<0.1 | 01-2119473799-15-xxxx | 292-550-5 | Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) STOT RE 2 (H373) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) | 1 | 10 | 10 |

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50 par voie | Inhalation, CL50 - 4 | Inhalation, CL50 - 4 | Inhalation, CL50 - 4 |
|----------------------|---------------------|---------------|-----------------------|----------------------|----------------------|
| | mg/kg | cutanée mg/kg | heures - | | heures - gaz - ppm |
| | | | poussières/brouillard | mg/L | |
| | | | - mg/L | | |
| Nitrate d'ammonium | 2217 | 5000 | 88.8 | Aucune donnée | Aucune donnée |
| 6484-52-2 | | | | disponible | disponible |
| Cabonate de calcium | 6450 | 2000 | 3 | Aucune donnée | Aucune donnée |
| 471-34-1 | | | | disponible | disponible |
| Amines, C16-18-alkyl | Aucune donnée | 2000 | Aucune donnée | Aucune donnée | Aucune donnée |
| 90640-32-7 | disponible | | disponible | disponible | disponible |

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et

persiste.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions

allergiques, consulter un médecin.

Ingestion Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE

PAS faire vomir. Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de **de premiers secours** protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure.

EGHS / FR (fr-FR) Page 3/15

Effets de l'exposition Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Jet d'eau ou brouillard d'eau.

Incendie majeur PRUDENCE: l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible.

chimique

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Ammoniac. Oxydes d'azote (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés et précautions pour les pompiers conformément aux réglementations locales. Empêcher l'eau de pénétrer le récipient de

stockage, à cause du risque de réaction violente et d'inflammation spontanée. Refroidir les récipients en les inondant d'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie. Non combustible, la substance ne brûle pas elle-même mais peut réagir à la chaleur et dégager

des émanations corrosives et/ou toxiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de

protection individuel requis.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

EGHS / FR (fr-FR) Page 4/15

Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Remarques générales en matière d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver au

Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé. Les sacs partiellement utilisés ou endommagés doivent être bien fermés. Protéger de l'humidité. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas congeler.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Engrais Tenir hors de portée des enfants Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

| Nom chimique | Union européenne | Autriche | Belgique | Bu | lgarie | Croatie |
|--|----------------------------|-----------------------------|------------------------|------|-----------------------|---------------------------|
| Cabonate de calcium | - | - | = | | - | TWA: 10 mg/m ³ |
| 471-34-1 | | | | | | TWA: 4 mg/m ³ |
| Nom chimique | Chypre | République tchèque | Danemark | Es | tonie | Finlande |
| Nitrate d'ammonium | - | TWA: 10.0 mg/m ³ | - | | - | - |
| 6484-52-2 | | | | | | |
| Nom chimique | France | Germany TRGS | Germany DFG | G | rèce | Hongrie |
| Cabonate de calcium | TWA: 10 mg/m ³ | - | = | | - | = |
| 471-34-1 | | | | | | |
| | | | | | | |
| Nom chimique | Irlande | Italy MDLPS | Italy AIDII | Le | ttonie | Lituanie |
| Nom chimique Cabonate de calcium | Irlande - | Italy MDLPS | Italy AIDII - | | ttonie 6 mg/m³ | Lituanie - |
| | Irlande - | Italy MDLPS - | Italy AIDII - | | | Lituanie - |
| Cabonate de calcium | Irlande - Luxembourg | Italy MDLPS - Malte | Italy AIDII - Pays-Bas | TWA: | | Lituanie - Pologne |
| Cabonate de calcium 471-34-1 | - | - | - | TWA: | 6 mg/m ³ | - |
| Cabonate de calcium 471-34-1 Nom chimique | - | - | - | TWA: | 6 mg/m ³ | - Pologne |
| Cabonate de calcium 471-34-1 Nom chimique Cabonate de calcium | Luxembourg | - | - | TWA: | 6 mg/m³ rvège - | - Pologne |
| Cabonate de calcium 471-34-1 Nom chimique Cabonate de calcium 471-34-1 | - Luxembourg - | - Malte - | - Pays-Bas - | TWA: | 6 mg/m³ rvège - | Pologne TWA: 10 mg/m³ |

EGHS / FR (fr-FR) Page 5/15

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

| Nom chimique | Oral(e) | Cutané(e) | Inhalation |
|--|---------|---------------------------|--|
| Nitrate d'ammonium 6484-52-2 | - | 5.12 mg/kg bw/day [4] [6] | 36 mg/m³ [4] [6] |
| Sulfate de calcium 7778-18-9 | - | - | 21.17 mg/m³ [4] [6] 5082 mg/m³ [4] [7] |
| Cabonate de calcium 471-34-1 | - | - | 6.36 mg/m³ [5] [6] |
| Amines, C16-18-alkyl 90640-32-7 | - | - | 0.38 mg/m³ [4] [6] 1 mg/m³ [5] [6] 1 mg/m³ [5] [7] |
| N-(C16-C18)alkyl(C16-C18)alkane-1-a mine 308062-60-4 | - | 0.13 mg/kg bw/day [4] [6] | 0.88 mg/m³ [4] [6] |
| Acide maléique 110-16-7 | - | - | 3 mg/m³ [4] [6] 3 mg/m³ [4] [7] 3 mg/m³ [5] [6] 3 mg/m³ [5] [7] |
| Tétradécan-1-ol 112-72-1 | - | 89 mg/kg bw/day [4] [6] | 313 mg/m³ [4] [6] 178 mg/m³ [5] [6] |

Notes

Effets systémiques sur la santé. [4] [5] Effets localisés sur la santé.

[6] À long terme. [7] À court terme.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

| Nom chimique | Oral(e) | Cutané(e) | Inhalation |
|--|--|-----------|--|
| Nitrate d'ammonium 6484-52-2 | 2.56 mg/kg bw/day [4] [6] | 1 | 8.9 mg/m³ [4] [6] |
| Sulfate de calcium 7778-18-9 | 1.52 mg/kg bw/day [4] [6] 11.4 mg/kg bw/day [4] [7] | - | 5.29 mg/m³ [4] [6] 3811 mg/m³ [4] [7] |
| Cabonate de calcium 471-34-1 | 6.1 mg/kg bw/day [4] [6] 6.1 mg/kg bw/day [4] [7] | - | 1.06 mg/m³ [5] [6] |
| Amines, C16-18-alkyl 90640-32-7 | 40 μg/kg bw/day [4] [6] | - | 0.035 mg/m³ [4] [6] |
| N-(C16-C18)alkyl(C16-C18)alkane-1-a mine 308062-60-4 | 0.06 mg/kg bw/day [4] [6] | _ | 0.22 mg/m³ [4] [6] |
| Tétradécan-1-ol 112-72-1 | 44.4 mg/kg bw/day [4] [6] | - | 77 mg/m³ [4] [6] |

Notes

Effets systémiques sur la santé. [4] [5] Effets localisés sur la santé. [6] [7] À long terme.

À court terme.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

EGHS / FR (fr-FR) Page 6/15

| Nom chimique | Eau douce | Freshwater (intermittent release) | Eau de mer | Marine water (intermittent release) | Air |
|--|------------|-----------------------------------|-------------|-------------------------------------|-----|
| Amines, C16-18-alkyl 90640-32-7 | 0.26 μg/L | 1.6 μg/L | 0.026 μg/L | - | - |
| N-(C16-C18)alkyl(C16-C1 8)alkane-1-amine 308062-60-4 | 0.879 μg/L | 0.177 μg/L | 0.0879 μg/L | - | - |
| Acide maléique 110-16-7 | 0.1 mg/L | 0.4281 mg/L | 0.01 mg/L | - | - |

| Nom chimique | Sédiments d'eau | Sédiments marins | Sewage treatment | Terrestre | Chaîne alimentaire |
|--|----------------------------|-----------------------------|------------------|-------------------------|--------------------|
| | douce | | | | |
| Nitrate d'ammonium 6484-52-2 | - | - | 18 mg/L | - | - |
| Sulfate de calcium 7778-18-9 | 1 | 1 | 100 mg/L | 1 | - |
| Cabonate de calcium 471-34-1 | - | - | 100 mg/L | • | - |
| Amines, C16-18-alkyl 90640-32-7 | 3.76 mg/kg sediment dw | 0.376 mg/kg sediment dw | 550 μg/L | 10 mg/kg soil dw | - |
| N-(C16-C18)alkyl(C16-C1 8)alkane-1-amine 308062-60-4 | 2.46 mg/kg sediment dw | 0.246 mg/kg sediment dw | 10 mg/L | 1.22 mg/kg soil dw | 1.11 mg/kg food |
| Acide maléique 110-16-7 | 0.334 mg/kg sediment dw | 0.0334 mg/kg sediment dw | 44.6 mg/L | 0.0415 mg/kg soil dw | - |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle.

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer

que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage En cas d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.

Protection des mains Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoireMasque filtrant bucco-nasal. (FFP1). (FFP2). **Type de filtre recommandé:**Filtre à particules conforme à EN 143.

Dangers thermiques Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant

ce produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Éviter toute formation de poussières.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

EGHS / FR (fr-FR) Page 7/15

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide **Aspect** Granulés Couleur blanche grisâtre Aucun(e) Léger/légère Odeur Aucune information disponible Seuil olfactif

Propriété Valeurs Remarques • Méthode Point de fusion / point de 170 °C Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle Aucune donnée disponible

d'ébullition

Inflammabilité Aucune information disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair

Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition

Aucune donnée disponible

Aucun(e) connu(e)

Sans objet

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Sans objet

Sans objet Aucune donnée disponible 170 °C

UN S.1 -, Négatif, Pour éviter toute décomposition thermique, ne pas surchauffer

Aucun(e) connu(e)

Sans objet

100 g/l @ 20 °C 7 - 7.5

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) pH (en solution aqueuse) Viscosité cinématique Aucune donnée disponible Sans objet. Aucune donnée disponible Viscosité dynamique Sans objet. Hydrosolubilité Aucune donnée disponible Soluble dans l'eau @ 20 °C

Soluble dans l'eau Solubilité(s)

Coefficient de partage Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Pression de vapeur Aucune donnée disponible Sans objet

Aucune donnée disponible Densité relative Aucune donnée disponible

 1080 kg/m^3 Masse volumique apparente

Aucune donnée disponible Densité de liquide

Densité de vapeur Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules

Granulométrie 3.3 mm

Distribution granulométrique Aucune information disponible

Aspect Granulés 90 % du produit présente une granulométrie comprise entre 2,0 et 5,0 mm

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

Propriétés explosives N'est pas un explosif Matières solides comburantes Non comburant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité Aucune information disponible Sans objet

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

EGHS / FR (fr-FR) Page 8 / 15 mécaniques

Sensibilité aux décharges

Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Matière

combustible. Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Comburants forts, acides forts et bases fortes. Matière combustible. Matières organiques.

Métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie. Ammoniac. Chlore

gazeux. Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone. Chlore.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

InhalationAucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut

provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs,

démangeaisons et douleur.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut

provoquer une irritation. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Peut être nocif en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

 ETAmél (voie orale)
 3,088.90 mg/kg

 ETAmél (voie cutanée)
 6,046.10 mg/kg

 ETAmél (inhalation-gaz)
 99,999.00 ppm

 ETAmél (inhalation-vapeurs)
 99,999.00 mg/l

 ETAmél
 130.00 mg/l

EGHS / FR (fr-FR) Page 9/15

(inhalation-poussières/brouillard

Informations sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|----------------------|---------------------|--------------------|----------------------|
| Nitrate d'ammonium | = 2217 mg/kg (Rat) | > 5000 mg/kg (Rat) | > 88.8 mg/L (Rat)4 h |
| Cabonate de calcium | = 6450 mg/kg (Rat) | > 2000 mg/kg (Rat) | > 3 mg/L (Rat)4 h |
| Amines, C16-18-alkyl | - | > 2000 mg/kg (Rat) | - |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Peut entraîner une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère

oculaire irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétéeAucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EGHS / FR (fr-FR) Page 10 / 15

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

| Nom chimique | Algues/végétaux aquatiques | Poisson | Toxicité pour les micro-organismes | Crustacés |
|--------------------|-------------------------------|--|------------------------------------|-----------|
| Nitrate d'ammonium | - | LC50: 447 mg/L (48h, Cyprinus carpio) | - | - |

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

| Nom chimique | Coefficient de partage | |
|--------------------|------------------------|--|
| Nitrate d'ammonium | -3.1 | |

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|----------------------|---------------------------------|
| Nitrate d'ammonium | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| Cabonate de calcium | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| Amines, C16-18-alkyl | La substance n'est pas PBT/vPvB |

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro

Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de

Non réglementé

EGHS / FR (fr-FR) Page 11/15

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMSBC Code C

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADN

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Non réglementé

14.3

14.4

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

EGHS / FR (fr-FR) Page 12 / 15

N° ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) 4702-IV

Engrais simples et composés solides à base de nitrate d'ammonium ne répondant pas aux critères I, II ou III (engrais simples et engrais composés non susceptibles de subir une décomposition auto-entretenue dans lesquels la teneur en azote due au nitrate

d'ammonium est inférieure à 24,5 %)

La quantité totale d'engrais susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure

ou égale à 1 250 t: Régime DC

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

| Nom chimique | Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII | Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV |
|--------------------------------|---|--|
| Nitrate d'ammonium - 6484-52-2 | 58. | - |
| Cabonate de calcium - 471-34-1 | 75. | - |

Polluants organiques persistants

Sans objet

Fertilisant UE

Règlement (UE) 2019/1009 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 établissant les règles relatives à la mise à disposition sur le marché des fertilisants UE

Dispositions relatives aux précurseurs d'explosifs

L'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif par des membres du grand public est soumise à des restrictions par le règlement (UE) 2019/1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. Contact en France : PIXAF (plateau d'investigation sur les explosifs et armes à feu) Tél. : 01 78 47 34 96 ; pixaf@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

| Nom chimique UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009) | |
|---|----------------------|
| Cabonate de calcium - 471-34-1 | Agent phytosanitaire |

Inventaires internationaux

TSCA Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires DSL/NDSL Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires **EINECS/ELINCS** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires **ENCS** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires **IECSC** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires **KECL** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires **PICCS AIIC** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques **EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

EGHS / FR (fr-FR) Page 13/15

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique

Pour des conseils sur l'utilisation sûre de ce produit, se reporter aux sections 7 et 8 de la présente fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC: Substances of Very High Concern for Authorization:

PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) vPvB: Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

+ Sensibilisants

| Méthode de classification | | | | |
|---|-------------------|--|--|--|
| Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée | | | |
| Toxicité aiguë par voie orale | Méthode de calcul | | | |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | Méthode de calcul | | | |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz | Méthode de calcul | | | |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs | Méthode de calcul | | | |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard | Méthode de calcul | | | |
| Corrosion/irritation cutanée | Méthode de calcul | | | |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Méthode de calcul | | | |
| Sensibilisation respiratoire | Méthode de calcul | | | |
| Sensibilisation cutanée | Méthode de calcul | | | |
| Mutagénicité | Méthode de calcul | | | |
| Cancérogénicité | Méthode de calcul | | | |
| Toxicité pour la reproduction | Méthode de calcul | | | |
| STOT - exposition unique | Méthode de calcul | | | |
| STOT - exposition répétée | Méthode de calcul | | | |
| Toxicité aquatique aiguë | Méthode de calcul | | | |
| Toxicité aquatique chronique | Méthode de calcul | | | |
| Danger par aspiration | Méthode de calcul | | | |
| Ozone | Méthode de calcul | | | |

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

EGHS / FR (fr-FR) Page 14/15

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine. Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Date de révision

31-oct.-2023

Safety Data Sheet according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

Informations supplémentaires disponibles auprès de :

Annexe

EGHS / FR (fr-FR) Page 15/15